
Adresse de la société populaire de la Roche-Chalais (Dordogne) qui invite la Convention à rester à son poste et annonce l'envoi de dons patriotiques, lors de la séance du 26 floréal an II (15 mai 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire de la Roche-Chalais (Dordogne) qui invite la Convention à rester à son poste et annonce l'envoi de dons patriotiques, lors de la séance du 26 floréal an II (15 mai 1794). In: Tome XC - Du 14 floréal au 6 prairial An II (3 mai au 25 mai 1794) pp. 340-341;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1972_num_90_1_26850_t1_0340_0000_18

Fichier pdf généré le 30/03/2022

[Orcières, 29 germ. II] (1).

L'amour ardent qui brulle dans le cœur des vrais républicains, animés de zèle de courage aussi ferme que les rochers qui entourent leurs habitations, pour le soutien de la patrie; l'exécution des loix esmanées de la Convention nationale leur dicte l'adresse suivante :

« Citoyen président,

La Société populaire, les sans-culottes de la commune d'Orcières, district d'Embrun, département des Hautes-Alpes, ont fait déposer sur l'autel de la patrie du directoire de leur district : 1° 66 chemises; 2° 18 paires bas; 3° 280 livres en assignats; 4° 56 livres en numéraire, pour servir au besoin le plus urgent de nos braves défenseurs de la patrie.

Ce sont les effets les plus précieux que la Société puisse présenter, attendu qu'on ne perçoit dans cette commune que du blé, seigle et de l'orge.

Tous les individus qui l'habitent, en état de faner sont prêts à sacrifier corps et biens jusqu'à la dernière goutte de leur sang pour le soutien de la patrie et invitent la Convention nationale a rester à son poste pour continuer les sublimes opérations dont vous êtes chargés jusqu'à ce que les ennemis de la patrie soient entièrement réduits au néant. S. et F.»

MARCHANT (*présid.*).

4

L'agent national du district de Maure (2) fait connoître la quantité de salpêtre fourni par diverses communes de ce district. Le total est de 5 442 liv.

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

5

Le Comité de surveillance de Montélimar (4) félicite la Convention nationale sur les mesures énergiques qu'elle a déployées pour assurer le triomphe de la vertu contre les méchants et contre les traîtres.

Mention honorable, insertion au bulletin (5).

[Montélimar, 15 flor. II] (6).

« Citoyens représentants,

Vous venez d'extirper la portion gangrenée du corps politique, vous faites frémir ceux que la contagion avait gagnés secrètement. Achevez donc de détruire ce ferment contre-révolutionnaire; que le pur patriotisme soit conservé; que l'âme des bons s'épanouisse, que celle des méchants soit paralysée, que la vertu triomphe avec la République.

(1) C 302, pl. 1086, p. 30.

(2) Ci-devant Ste-Maure, Indre-et-Loire.

(3) P.V., XXXVII, 217.

(4) Drôme.

(5) P.V., XXXVII, 217. Bⁱⁿ, 27 flor. (suppl^t); J. Paris, n° 504.

(6) C 302, pl. 1097, p. 19.

Terminez ce si bel ouvrage, dirigez-le jusqu'à la fin pour que de nouveau rien n'en puisse changer le plan.

Restez à votre poste, soyez-y le modèle de toute autorité constituée, comme de toutes les vertus. S. et F.»

MARCEL fils (*présid.*), BLANCHOT (*secrét.*), CHABAUD [et 18 signatures illisibles].

6

Les administrateurs du directoire du département du Gard écrivent que le représentant du peuple Borie a terrassé l'aristocratie et comblé les vœux des sans-culottes. Ils joignent à leur adresse un état de l'or et de l'argent qu'ils viennent d'envoyer au caissier de l'administration des monnoies, à Paris; or, 7 onces 4 gros 36 grains; argent, 16 marcs 6 onces 1 grain et demi; 17 croix de Saint-Louis, 42 pièces d'or.

Insertion au bulletin (1).

7

La Société populaire de la Roche-Chalais, département de la Dordogne, invite la Convention à rester à son poste, et lui annonce que, depuis le 20 pluviôse, elle a envoyé au district de Ribérac 553 liv. 10 s. en assignats, 238 liv. en numéraire, 38 paires de bas, 79 chemises, 6 paires de souliers, 3 habits et 5 livres de charpie, provenant des offrandes des communes voisines.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[La-Roche-Chalais, 12 flor. II] (3).

« Citoyens représentants,

La Société populaire de La-Roche-Chalais, district de Ribérac, département de la Dordogne, pleine de respect et d'admiration pour les sages décrets que vous avez rendus, pour le maintien de la liberté et de l'égalité de la nation française, et surtout de celui par lequel vous avez mis la justice et la vertu à l'ordre du jour, vous loue et vous remercie de votre active surveillance et de la fermeté avec laquelle vous vous êtes empressés à faire arrêter et punir les conspirateurs, qui par un dernier effort voulaient perdre la République. Nous espérons qu'un aussi grand exemple de sévérité et de justice en imposera pour l'avenir.

Mais, à supposer qu'il se trouvât encore des traîtres assez ennemis d'eux-mêmes et du bien public pour oser conspirer contre notre bonheur commun, nous vous prions de continuer votre énergie et votre courage pour déjouer tous leurs complots; pour cet effet nous vous invitons, dignes Montagnards, de rester à votre poste jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de traîtres

(1) P.V., XXXVII, 217. Bⁱⁿ, 27 flor. (suppl^t) et 29 flor. (suppl^t); *Mess. soir*, n° 636; *J. Matin*, n° 694; *M.U.*, XXXIX, 426; *J. Perlet*, n° 604; *J. Sablier*, n° 1320.

(2) P.V., XXXVII, 217. Bⁱⁿ, 27 flor. (suppl^t) et 29 flor. (suppl^t); *J. Paris*, n° 504.

(3) C 302, pl. 1086, p. 31.

à démasquer et punir, et de tyrans à combattre.

Cette même Société populaire vous prévient, Citoyens représentans, qu'elle a envoyé au susdit district, à deux fois différentes depuis le 20 pluviôse, savoir : 553 livres 10 sols en assignats, 238 livres en numéraire, 33 paires de bas, 79 chemises, 6 paires de souliers, 3 habits dont un complet et 5 livres de charpie, provenant des offrandes que les citoyens et citoyennes des communes Michel Larivière, Michel L'Eculure, Léparon et Pimangon, de ce même district, ainsi que la petite commune L'Ami-des-Loix (1), du district de Montlieu, département de la Charente-Inférieure, ont faites pour les défenseurs de la patrie.

Nous sommes tous très fâchés, Citoyens représentans, que nos facultés ne nous aient pas permis de faire des dons plus considérables, car nous les aurions faits avec d'autant plus de plaisir. Mais ce qui nous console c'est que nous savons que vous avez plutôt égard à la bonne volonté qu'à la chose donnée. S. et F.»

Triglant GAUTIER (présid.), BASSUET jeune (secrét.), François LAPRÉE (secrét.).

8

L'administration du district de Meaux adresse à la Convention nationale un extrait du procès-verbal de sa séance du 27 Germinal, qui constate que la commune de Bussy-Saint-Martin canton de Lagny, a remis sur le bureau de cette administration une somme de 631 liv., provenant des secours accordés par la loi du 21 Pluviôse aux familles des militaires, et dont elle fait l'abandon.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[Meaux, 27 germ. II] (3).

« Citoyen président,

L'administration me charge de t'adresser l'extrait du procès-verbal de sa séance d'aujourd'hui. La Convention y lira sans doute avec intérêt que les familles des braves militaires qui sont aux frontières, assez heureuses d'avoir donné des bras pour frapper les satellites des tyrans, savent faire des sacrifices pour ne pas augmenter les dépenses considérables que nécessite une guerre qui va assurer le triomphe de la République française une et indivisible.

Puisse la publicité de cet acte de désintéressement patriotique le faire imiter dans d'autres communes. »

F^{OS} NOEL.

[Extrait des délibérations, 27 germ. II.]

La commune de Bussy-S^t-Martin-Rentilly, canton de Lagny, a fait remettre sur le bureau une somme de 631 livres 5 s. provenant de secours accordés par la loi du 21 pluviôse aux familles des militaires et dont elle fait abandon.

(1) Saint-Michel-la-Rivière, Saint-Michel-de-l'Écluse, le Paron, Petit-Saint-Aigulin, rattaché depuis à la Roche-Chalais.

(2) P.V., XXXVII, 218. Bⁱⁿ, 29 flor. (suppl^t).

(3) C 302, pl. 1087, p. 1, 2.

Oui. L'agent national.

Le conseil arrête mention civique de cet acte de désintéressement au procès-verbal de sa séance dont extrait sera adressé à la Convention nationale, et que cette somme sera remise par le secrétaire au receveur du district qui la portera dans ses comptes.

P.c.c. : MODEST (secrét. du distr.).

9

La Société populaire de Port-Malo envoie le récit d'une fête célébrée dans cette commune, [en présence du représentant Lecarpentier], en mémoire des victoires remportées par les soldats de la liberté.

Insertion au bulletin (1).

Chaque citoyen, dit la Société populaire, avait apporté son dîner qu'il déposa en commun; et tous assis autour de l'arbre sacré, le repas commença par les cris de *Vive la République, vive la Montagne*. La frugalité, la décence et la fraternité firent les honneurs.

Il était touchant, dit cette société, de voir le vieillard faible, le vigoureux défenseur de la liberté, la jeune citoyenne, le père et la mère de famille se donner la main; et tous confondus ensemble avec les magistrats du peuple se disputer, et d'enthousiasme et de reconnaissance, jusqu'à l'instant où nous nous transportâmes tous, au bruit des tambours et au son d'une musique guerrière, pour voir lancer à la mer une frégate qui va partager la gloire de combattre nos ennemis (2).

10

Le citoyen Léonard Brasches, de la commune de S. Oise, fait don à la patrie de la finance de l'office de notaire dont il était titulaire, et dont les pièces sont entre les mains du citoyen Montigny, directeur et caissier du bureau général de liquidation.

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

11

Le citoyen J. J. Warbe, tanneur à Metz, fait don du montant de la liquidation de sa maîtrise de tanneur.

Mention honorable, insertion au bulletin (4).

12

L'agent national du district de Cahors écrit qu'à la voix des représentants du peuple, 2 000 paires de draps, 600 couvertures, et plus

(1) P.V., XXXVII, 218. Bⁱⁿ, 27 flor.; *Mess. soir*, n° 636; *J. Perlet*, n° 603; *J. Paris*, n° 503. Saint-Malo, Ille-et-Vilaine.

(2) *J. Matin*, n° 694.

(3) P.V., XXXVII, 218. Bⁱⁿ, 29 flor. (suppl^t); commune non identifiée, peut-être Saint-Orse (Dordogne).

(4) P.V., XXXVII, 218. Bⁱⁿ, 29 flor. (suppl^t).